



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

caisses

Question écrite n° 43662

## Texte de la question

M. André Schneider attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la vive inquiétude du personnel des caisses d'allocations familiales. L'inadéquation croissante qui existe entre les missions que leur confient les pouvoirs publics et les moyens liés à leur mise en oeuvre pose un sérieux problème. Il serait indispensable d'affecter des moyens financiers et humains à la hauteur des enjeux actuels et d'ouvrir au plus vite les négociations en vue de la réduction du temps de travail. Cela permettrait de mieux répondre au développement de leurs missions, d'améliorer les services rendus aux usagers et aux allocataires au regard des prestations, et, enfin, d'améliorer les conditions de travail des salariés de l'institution.

## Texte de la réponse

La ministre de l'emploi et de la solidarité a tout à fait conscience des perturbations qu'ont provoquées les difficultés de fonctionnement de certaines caisses d'allocations familiales dans le service rendu aux allocataires et notamment pour les plus démunis d'entre eux. Une mission de l'inspection générale des affaires sociales a donc été chargée d'étudier les causes des problèmes actuels et de déterminer les moyens les plus adéquats pour y remédier. Sans attendre le résultat de l'enquête, pour faire face aux difficultés qu'elles rencontraient, les caisses d'allocations familiales ont bénéficié d'un renfort de 900 emplois supplémentaires, une partie de ces emplois s'imputent sur ceux qui ont vocation à être créés dans le cadre du passage aux 35 heures. Dans la plupart des départements, ces difficultés sont aujourd'hui réglées.

## Données clés

**Auteur :** [M. André Schneider](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 43662

**Rubrique :** Prestations familiales

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** emploi et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 mars 2000, page 1738

**Réponse publiée le :** 31 juillet 2000, page 4541